RAPPORT PARTIEL SUR LES CAS FRAGLANTS DE BAVURES POLICIRES

Au Bénin, comme dans plusieurs pays, les bavures policières représentent un sujet de préoccupation pour les droits humains. Ces incidents se produisent généralement dans des contextes d'abus de pouvoir, d'arrestations arbitraires, ou de violences excessives exercées par certains membres des forces de l'ordre. Tirs mortels sur les manifestants, brutalités physiques et souvent coups mortels lors des interpellations, tirs à balles réelles sur des citoyens et d'autres comportements abusifs sont entre autres des méthodes exploitées par la police Républicaine. Certains cas sont dénoncés et rendus public surtout les cas qui sont à la base de la mort des victimes. Mais d'autres par contre ne seront jamais connus malgré que certaines victimes instruites ou des proches aux victimes aient portées plainte mais sans suite parce que la bavure policière est devenue une règle dans notre pays. Malgré les dénonciations des organisations des droits de l'homme comme Amnesty, ODHP et même des indignations sur les plates formes et les réseaux sociaux, des enquêtes n'ont jamais été faites afin de situer les responsabilités et les auteurs de ces bavures n'ont jamais été sanctionnés ni même interpelé par la hiérarchie. L'Etat n'a jamais pensé créer une cour spéciale pour des plaintes contre ces bavures et déviances policières comme c'est le cas des médecins.

Nous vous présentons ici le rapport de quelques cas de bavures policières connues de tous :

1) Théophile Dieu-donné Djaho, étudiant en première année de géographie à l'Université d'Abomey-Calavi (Bénin), est décédé tragiquement en mars 2020. Il a été touché par balle lors d'un affrontement entre la police républicaine et des étudiants protestant contre le maintien des cours en pleine pandémie de COVID-19. L'incident s'est produit alors que des étudiants réclamaient la libération de camarades arrêtés lors des manifestations contre les décisions du gouvernement sur les mesures sanitaires. Malgré des promesses d'enquête par les autorités, l'auteur du tir reste non identifié à ce jour, et l'incident continue de soulever des critiques concernant l'usage excessif de la force par les forces de l'ordre. Selon Alain Orounla, ministre de communication et porte-parole au moment des faits, le gouvernement est informé de la mort de l'étudiant

Théophile Djaho mais pour le moment, ne peut prendre position sur ces drames sans le rapport des investigations en cours. Des investigations qui jusque là n'ont données aucune suite.

2) Le décès de Martin Hounga, un apprenti soudeur de 18 ans, survenu dans la nuit du 4 au 5 septembre 2023 à Hêvié, a suscité une vive émotion et une vague d'indignation au sein de la population. Selon les premiers éléments, il a été abattu lors d'une opération de patrouille menée par la Police Républicaine. La version des faits indique qu'il aurait fui après avoir été intercepté avec un conducteur de taxi-moto en infraction. Puis s'en est suivi des coups de feu attribués à des tirs de sommation.

Le corp sans vie de Martin Hounga avait été apporté par la police apres l'opération pour une destination inconnue. Ce n'est que suite à des indignation et sur la pression populaire que nous apprenons que la dépouille avait été déposé à la morgue de l'hôpital de zone de Ouidah, et des enquêtes judiciaire et administrative ont été ouvertes pour faire la lumière sur les circonstances exactes de cet événement. Tout ce que la Police Républicaine fait a été d'appelé la population au calme en attendant les conclusions des investigations. Qui sont ceux qui ont déposé le corp sans vie de Matin HOUNGA à la morgue ?

La famille de la victime et plusieurs voix de la société civile avaient dénoncé une bavure policière. Le mouvement Alliance Conclave de la Jeunesse (ACJ) que je préside avait dénoncé et condamné ce crime crapuleux qui avait mis fin aux jours d'un jeune citoyen, espoir de toute une famille et de tout une nation. Nous avions exigé que lumières soit faite sur les circonstances du décès de ce jeune homme et que les auteurs soient poursuivis. Un appel qui ne connaîtra jamais de suite jusqu'à nos jours.

3) Le décès du jeune Fayçal Ouorou Gani Samba, survenu à Parakou dans le nord du Bénin fin novembre 2024, a suscité une forte indignation et des interrogations. Il a été victime d'une interpellation violente par la police républicaine lors d'une opération dans le quartier Nima. Selon des informations officielles, l'arrestation n'aurait pas respecté les procédures appropriées, ce qui a entraîné sa mort dans des circonstances suspectes.

Selon les informations des témoins présents sur les lieux, le jeune Fayçal Ouorou Gani Samba a été violement battu par la police après son interpellation parce que ce dernier refusait de se soumettre à la volonté du policier qui lui demandait de remettre son téléphone portable pour fouille alors que ce dernier n'a présenté aucun document qui lui autoriserait une telle opération. Apres l'avoir sauvagement roué de coup, la victime fut amenée au poste de police ou il succombe à ses blessures. Son corps sans vie sera jeté au bord de la voie accompagné de la moto sur laquelle il est remorqué avant son interpellation dans l'intention de masqué ce crime odieux en un accident de route. Les indignations débordantes de la population ont fait réagi le ministre de l'intérieure de la sécurité publique qui innocente le directeur général de la police républicaine et associe ces actes à la mauvaise formation des agents de la police. On se pose tous la question de savoir qui est responsable de la formation des forces de l'ordre sur le territoire béninois.

4) Meryl Djokoui, militant et activiste politique bien connue sur les réseaux sociaux pour ses dénonciations a été arrêtée le 13 novembre 2024 dans des circonstances controversées. Son arrestation, qui a suscité une large attention, a été motivée par un recours excessif à la force de la part de la police. Des témoins rapportent que son arrestation a été violente et d'autres témoins des faits comparent cette technique et violence à une manœuvre d'arts martiaux mixtes (MMA), les officiers utilisant des tactiques physiques intenses. Cet événement a été interprété par beaucoup comme faisant partie d'une répression plus large de la dissidence dans le pays, soulevant des inquiétudes quant au traitement réservé aux militants et à l'approche de l'État en matière de liberté d'expression. Sur une photo de lui rendu publique et virale sur les réseaux sociaux, on pouvait le voir, menottes à la main et visage défiguré presque méconnaissable. Une photo qui illustre exactement les conditions de son arrestation et justifie les méthodes employées pour interpeler un citoyen non armé.

Ces cas cités ne sont que des exemples parmi tant d'autres dont les circonstances ainsi que les auteurs resteront jusqu'à ce jour des équations sans suites et sans solutions malgré les promesses d'enquêtes juste pour apaiser la colère de la population. Pour le cas du décès du jeune Fayçal Ouorou Gani Samba, le gouvernement nous annonce la mise aux arrêts de trois policiers ainsi que du commissaire responsable du commissariat ou il a été amené avant son décès. Une information dont la sureté ne peut être vérifiée mais le plus intéressant est que le ministre de la sécurité avait annoncé que prochainement, toutes bavures policières seront sanctionnées. Quand est-il alors de toutes ces victimes assassinées ? Les auteurs et complices de ces actes ne seront jamais sanctionnés ? ou est ce que les victimes peuvent se rendre pour porter plainte en cas de bavures policières ? Pourquoi l'Etat béninois ne pouvait-il pas instaurer une cour spéciale de répression contre les bavures policières ?

Fait à Cotonou le 03 décembre 2024